

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1019 10 septembre 1947

n° 1019 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

1° Sont nommes au point de vue solde et ancienneté les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis ci-après désignés : Pour compter du 1er juillet 1947 : — l'ingénieur de 2e classe du cadre local : M. Robin, ingénieur de 3e classe; comptable principal de 2° classe, et avec une ancienneté d'un an (rappel pour services militaires) : M. Gauthier, comptable principal de 3e classe. 2° Est titularisé et nommé, au point de vue solde et ancienneté. Pour compter du 1^{er} juin 1947 : Ouvrier d'art de 23 classe du cadre local, avec une ancienneté conservée de 2 ans. 11 mois et 28 jours (rappel pour services militaires) : M. Lyaudet, ouvrier d'art stagiaire de 3e classe.